

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1070

présenté par
Mme Bareigts

ARTICLE 38 BIS

Rédiger ainsi l'alinéa 1 :

« Le II de l'article L. 514-6 du code de l'environnement est ainsi rédigé : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.